

Nouvelles des négociations



Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

Le Rapport du Groupe de travail : clé de la qualité de l'éducation dans les collèges

Le thème principal et constant du Rapport du Groupe de travail sur la charge de travail est que les charges de travail et les pratiques générales en matière d'éducation dans les collèges de l'Ontario devraient ressembler à celles des universités de l'Ontario. Les étudiants des collèges ne devraient pas être traités différemment de leurs homologues universitaires lorsqu'il s'agit de la qualité du service fourni par leurs écoles. La partie la plus importante de ce service est leur relation directe avec le personnel enseignant, les conseillers et les bibliothécaires. Cette relation est au centre des préoccupations du Groupe de travail sur la charge de travail et c'est la source de ses observations et recommandations.

Le Groupe de travail a découvert que la qualité de l'éducation souffre en l'absence d'une prise de décision collégiale. Même si les collèges de l'Ontario se sont améliorés dans les 50 dernières années, ils n'ont pas introduit de pratiques de prise de décision collégiale dans leurs méthodes de développement et d'affectation des programmes d'études et de la formation comme l'ont fait nos universités.

Le Groupe de travail a également mis en évidence la liberté académique en milieu éducationnel. Pour que les collèges puissent offrir des services d'éducation de haute qualité à leurs élèves, il est essentiel que la liberté académique soit vigoureusement exercée dans ces établissements postsecondaires.

Changer les cultures institutionnelles n'est pas facile, et c'est pourquoi le Groupe de travail fait des recommandations générales et spécifiques sur

la collégialité et la liberté académique, qui devraient être négociées dans les conventions collectives du personnel scolaire. Le Groupe de travail a fait des commentaires sur les questions de méfiance, de moral et de contrôle. Plus que jamais auparavant, ces questions sont aujourd'hui à l'avant-plan de nos préoccupations alors que les négociateurs des collèges ont quitté la table en imposant des conditions d'emploi qui ne respectent pas les directives du groupe de travail.

Les collèges savent bien qu'ils ne peuvent pas effrontément faire la nique au Rapport du Groupe de travail et c'est pourquoi les conditions qu'ils ont imposées traitent de quelques-unes de ses recommandations. Toutefois, même un coup d'œil rapide sur ces conditions révèle un écart énorme entre les recommandations du Groupe de travail et leur faible position de négociation.

Les recommandations clés du Groupe de travail sont : souplesse dans la charge de travail; choix des méthodes d'évaluation; effectifs étudiants supérieurs à la norme; et liberté académique, collégialité et perfectionnement professionnel. Chaque recommandation du sous-ensemble de neuf recommandations parle d'une charge de travail qui soit juste.

La proposition des représentants du personnel scolaire est simple : nous cherchons à incorporer les principes dominants et les recommandations explicites du Groupe de travail dans notre prochaine convention collective. C'est la question en litige dans cette ronde de négociations. En dépit du fait que leur représentant ait accepté le

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Rapport du Groupe de travail, les collèges refusent d'en adopter les principes et recommandations.

À l'origine, les collèges avaient dit que les recommandations n'étaient que de simples directives. Et puis ils avaient dit qu'ils tiendraient compte des recommandations. Finalement, lorsqu'ils ont reconnu qu'ils ignorerait plusieurs recommandations clés, ils ont plié bagage et ont quitté la table de négociation.

La grande ironie en ce qui concerne la prise de position des collèges est qu'en améliorant la collégialité dans la prise de décision et en offrant

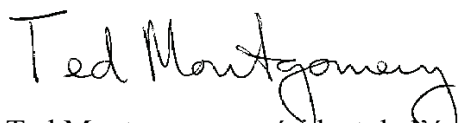
une plus grande liberté académique, on parviendrait à améliorer la qualité de l'éducation et par là même la position des dirigeants des collèges.

Le monde de l'éducation postsecondaire est en évolution. Plus que jamais les collèges forment d'étroites relations avec les universités. Les collèges décernent de plus en plus de diplômes. La valeur de ces diplômes – et les avantages pédagogiques qu'en tirent nos étudiants – dépendra, en fin de compte, de l'aptitude des collèges de l'Ontario à montrer leur volonté d'adopter les principes qui assurent le succès et la bonne réputation des universités de l'Ontario.

Le Rapport du Groupe de travail sur la charge de travail a été publié le 20 mars 2009. Le Groupe de travail avait été mandaté par William Kaplan dans la décision arbitrale qui suivait la grève du personnel scolaire, en mars 2006. Le Groupe de travail de 2009 était présidé de Wes Rayner, arbitre et ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université de Western Ontario. Les autres membres du Groupe de travail étaient le Dr Marcus Harvey, nommé par le syndicat et M. Morris Uremovich, nommé par le Conseil. Leur rapport final était unanime.

<http://www.sefpo.org/colleges/Rapport%20final%20-%20groupe%20de%20travail.pdf>

La distribution de Nouvelles de négociations est autorisée par :



Ted Montgomery, président de l'équipe de négociations du personnel scolaire des CAAT



Warren (Smokey) Thomas
président du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Syndicat des employés de la fonction publique
100 chemin Lesmill, Toronto, (Ontario) M3B

3P8

www.sefpo.org

